

publié par la

**Réagissez à ce texte**[Hyperlignes sur Blogger](#)**Incontournables !**[NOUVEAU! Le Petit guide Internet pour les auteurs et compositeurs](#)[Le Guide numérique des indépendants \(PDF\)](#)**Qu'est-ce que la copie pour usage privé**

Source: SCPCP

iPod: la redevance aux calendes grecques

Source: La Presse

Quel est l'avenir de la copie privée?

Source: La Presse

Liens et partenaires[Site Internet de la SPACQ](#)[Rédaction](#)[Hyperlignes sur Blogger](#)[FING](#)[Je m'abonne](#)

FONDATION
SOCANI
FOUNDATION

Conseil des arts
et des lettres

Québec

Canada

"La SPACQ reconnaît l'aide financière de la Fondation SOCANI, du gouvernement du Canada par l'entremise de Fonds de la musique du Canada, du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil des arts et des lettres du Québec."

Le silence ne paie pas Mobilisation pour la copie privée

En janvier dernier, la Cour fédérale d'appel renversait une décision de la Commission du droit d'auteur (l'organisme de réglementation responsable d'établir, notamment, les redevances de copie privée sur les supports audio) et affirmait que celle-ci n'avait pas la compétence de se prononcer quant à un tarif de redevance sur les enregistreurs audionumériques.

Pendant que 16 pays européens, dont la France, assujettissent ces supports (de même que les ordinateurs) à leur régime de copie privée, le régime canadien de copie privée est, par surcroît, remis en question par une cohorte de groupes d'intérêts, fabricants et consommateurs enroués. De fait, les opposants à l'établissement de cette redevance n'ont cessé d'ébruiter leur point de vue, en multipliant les représentations et les blogues avec une assiduité qui nous fait défaut.

La chose est d'autant plus déconcertante que cette décision a pour effet de priver les auteurs - comme les interprètes et les producteurs - de percevoir sur un baladeur audionumérique (qui peut stocker des milliers d'œuvres) un droit qui s'applique sur les CD vierges (de 80 minutes). Or, dans un contexte où les consommateurs utilisent de plus en plus les enregistreurs audionumériques (au détriment des supports traditionnels tels que le CD vierge dont les ventes décroissent à un rythme vertigineux) à quoi s'appliquera donc la copie privée?

On voit bien que cette bataille juridique visant à faire reculer le régime de la copie privée parvient à ses fins même en faisant du sur place. Que réserve le Canada, premier signataire de la Convention internationale pour la diversité culturelle, à sa communauté artistique et à son industrie musicale en cette matière?

Un constat s'impose : à l'heure actuelle « seule la voix des détracteurs du régime de la copie privée se fait entendre et, faute de connaître la position des ayants droit, les représentants du gouvernement ne peuvent se faire un portrait juste et global de la situation ni comprendre ce que ces redevances représentent pour nous, artistes » dixit Marie-Denise Pelletier, présidente d'Artisti.

L'heure est à la mobilisation. Non seulement devons-nous rapidement interpeller le législateur canadien afin que le libellé de la loi ne prête flanc à des interprétations qui détournent l'esprit du régime de la copie privée eu égard aux supports audio (pensons aussi aux clés USB et à la grandissante panoplie de supports-mémoire), mais nous nous trouvons pressés de défendre le régime même qui est menacé par un pullulant courant d'opinion. Pourtant, des études récentes attestaient de l'opinion favorable des consommateurs aux redevances de cette nature. À l'évidence, il nous appartient d'entretenir cette sympathie, de défendre ce principe en faisant campagne pour notre patrimoine vivant.

Ainsi, sous l'impulsion d'Artisti et de l'Union des artistes, un mouvement s'amorce qui vise à mobiliser une large coalition d'ayants droit pour affirmer haut et fort :

- 1) l'importance cruciale du régime de la copie privée dans l'environnement technologique qui prévaut,
- 2) et revendiquer son application élargie à toute forme de support audio.

D'autre part, il n'est pas dit que le défi de monétiser le phénomène d'échange des fichiers musicaux sur internet ne passe en partie par un élargissement de ce régime.

Enfin, pour que ce mouvement donne ses fruits, pour que son impact touche la classe politique, les citoyens et marque l'opinion, il commande non seulement l'action concertée des associations et sociétés concernées, mais la mobilisation des créateurs et artistes et leur implication dans le débat public. Aussi, afin que ce message ait une voix et un visage, nous en appellerons à votre appui, votre témoignage, pour faire entendre à toutes les instances notre détermination à défendre ce droit acquis de haute lutte.

Mario Chenart
Président du conseil de la SPACQ

Transmettre✉ [SafeUnsubscribe®](#)

This email was sent to noemie@multi-graf.com, by jccere@spacq.qc.ca
[Update Profile/Email Address](#) | Instant removal with [SafeUnsubscribe™](#) | [Privacy Policy](#).

Email Marketing by



SPACQ | 4030 St-Ambroise | Bureau 115 | Montréal | H4C 2C7 | Canada